



# DELEGATION CGT AU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

REUNION D'INFORMATION ET D'ECHANGES

BUREAU INFORMEL EN AUDIO-CONFERENCE, LE 08 AVRIL 2020

- **Vœu proposé par la CGT au bureau du CSFPT**

*« Collectivités locales, élus locaux et agents territoriaux, comme l'ensemble du pays sont confrontés à une situation inédite aux conséquences tragiques sanitaires, socialement et économiquement.*

*Faisant face à de nombreux problèmes, très concrets et nouveaux, les collectivités territoriales continuent à assurer aux usagers des services publics quotidiens vitaux dans le cadre de cette crise sanitaire.*

*Leurs agents assurent ces missions de service public par leur travail en présentiel ou à domicile.*

*Par leur disponibilité et leur abnégation, ils démontrent l'utilité des services publics territoriaux sur laquelle est adossé le statut de la fonction publique territoriale.*

*Le bureau du CSFPT souligne cet engagement professionnel.*

*Il rappelle son attachement au versement de l'intégralité de leur rémunération à l'ensemble des agents territoriaux quel que soit leur statut.*

*Il réaffirme que le respect de la santé au travail des agents territoriaux doit constituer une priorité pour les employeurs territoriaux. Il appelle donc le gouvernement à la **publication de manière urgente d'une instruction à caractère opposable à tous les employeurs publics locaux** pour permettre que partout où les agents territoriaux sont confronté au risque que représente le Covid 19, les dispositions afférentes soient mises en œuvre ».*

Ce projet de vœu a été transmis à l'ensemble du bureau du CSFPT. Il est l'objet d'un processus d'amendement en cours. L'ensemble des membres du bureau se retrouve autour de la nécessité d'une communication du CSFPT en cette période.